



*Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

# *Mairie de Saint-Martin-Longueau*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 19H30.**

**Présents :** M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Isabelle JADAS, Mme Catherine HIEGEL, Mme Virginie LEHMANN, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ.

**Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :**

- Mme Michelle CHAMBRELENT ayant donné procuration à M. Denis MESSIO.
- Mme Aude DEFOSSEZ ayant donné procuration à Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE.
- M. François LAURENT ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.
- M. Benjamin LEPORCQ ayant donné procuration à M. Philippe POULAIN.
- M. Teddy PEZANT ayant donné procuration à Mme Isabelle JADAS.
- Mme Nadège ROELENS.

**A été nommé (e) secrétaire :** Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 05 avril 2023.
- Délibération pour les tarifs cantine.
- Tirage au sort des jurés d'assises.
- Délibération subvention SMOA.
- Délibération membre SMDO.
- Délibération création poste filière technique.
- Délibération nom de la rue pour le lotissement rue de la Madelon.
- Délibération modes de paiements cantine.
- Délibération tarif du loyer pour le logement 14 rue des Ecoles.
  
- Ajout d'une délibération relative à la validation du devis pour le remplacement de lanternes en LED.
- Informations diverses.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 AVRIL 2023.**

Monsieur PARROT vote contre, car il déplore que les noms des conseillers qui expriment un vote distinct (contre et abstention) n'étaient pas portés sur le compte-rendu.

Monsieur le Maire répond que les procès-verbaux ne font pas fait l'objet d'un retour négatif par la Préfecture.

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Vote pour : 12.

Contre : 1.

Abstention : 1.

## **DELIBERATION POUR LES TARIFS CANTINE. (Délibération n°2023-02-09/06)**

L'an dernier, nous avons enregistré un déficit de 9 000€.

Pour l'année scolaire en cours, à ce jour, il a été servi environ 12 400 repas. Le déficit pourrait être de l'ordre de 13 000€ dû à la hausse des matières premières, l'augmentation des charges salariales et la prise en charge à 50% des repas non pris lorsqu'un certificat médical est fourni. En effet, le tarif de 4.90 euros n'ayant pas évolué depuis 8 années, le déficit continue de s'aggraver si nous ne faisons aucune action.

Monsieur le Maire explique que 3 points sont à décider concernant les tarifs cantine à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Le prix des repas va être différencié entre les enfants habitants les communes du RPI (Saint-Martin-Longueau et Bazicourt) et les extérieurs.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

Le nouveau prix facturé pour un repas est fixé à 5.05 euros pour les enfants résidents Saint-Martin-Longueau et Bazicourt.

Vote pour : 12.

Contre : 2.

Le prix facturé pour un repas sera de 5.15 euros pour les enfants résidents dans les communes extérieures au RPI.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

Lors des absences pour maladie, le 1<sup>er</sup> jour reste pris en charge à 50% par la commune.

Vote pour : 7 (dont le Maire, décision prépondérante).

Contre : 7.

**SUBVENTION ACCORDEE AU SMOA.  
(Délibération n°2023-03-09/06)**

Nous avons été sollicités par l'association Syndicat Mixte Oise Aronde pour une subvention exceptionnelle concernant une manifestation pour la promotion du marais de Sacy-le-Grand.

Cette demande a été faite après le vote du budget. Cette subvention est de 500€ pour la participation à la communication du développement du SMOA. Cette dépense va être imputée à l'article 6574.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

**DELIBERATION MEMBRE DU SMDO.  
(Délibération n°2023-04-09/06)**

La Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte nous demande d'acter le nouveau membre du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise).

Monsieur Éric BARRUET remplace Monsieur Jean-Pierre WRZOLCHOL (décédé).

Vote pour : 14.

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET.  
(Délibération n°2023-05-09/06)**

Nous ouvrons un poste d'agent de maîtrise qui permettra à l'un de nos agents ayant réussi l'examen professionnel de concourir à la promotion interne. Il pourra ainsi être inscrit sur la liste d'aptitude établit par le Centre De Gestion de l'Oise en 2024.

Vote pour : 14.

**DELIBERATION NOM DE LA RUE POUR LE LOTISSEMENT RUE DE LA MADELON.  
(Délibération n°2023-06-09/06)**

Dix-huit parcelles de terrain à bâtir ont été créés sur le territoire de notre commune à proximité de la rue de la Madelon. Cette nouvelle voie doit être créée sur le plan cadastral. Monsieur le Maire informe que nous devons choisir une dénomination et une numérotation.

Après discussion pour nommer cette voie, « rue de la Plaine » est retenue à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, les membres du conseil municipal décident de numéroter les maisons de la rue de la Plaine suivant le plan annexé à la présente délibération :

le numéro 1 sera situé à droite de l'entrée de la rue.

les numéros impaires seront du 1 au 27.

les numéros paires du 2 au 8.

Vote pour 14.

**DELIBERATION POUR LES MODES DE PAIEMENTS POUR LA CANTINE.**  
**(Délibération n°2023-07-09/06)**

A ce jour, nous avons passé les 200 paiements en ligne, ce mode de paiement représente 70% des règlements effectués.

A partir de septembre 2023, le paiement de la cantine va également pouvoir se faire par virement. Le RIB de la cantine va ainsi être transmis aux parents.

Désormais, les différents modes de paiements proposés aux parents sont :

- Par virement sur le compte de la cantine
- En carte bancaire à distance
- Par chèque, à l'ordre de la cantine de Saint-Martin-Longueau
- En espèces, à déposer au secrétariat de mairie.

Vote pour : 14.

**DELIBERATION POUR LE TARIF DU LOYER POUR LE LOGEMENT 14 RUE DES ECOLES.**  
**(Délibération n°2023-08-09/06)**

Monsieur le Maire informe que le logement communal situé au 14 rue des Ecoles est libre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023. Il sera loué prochainement. Un couple avec un enfant a sollicité la mairie pour l'obtention de ce logement.

Il s'agit d'un T3 (2 chambres) situé au 1<sup>er</sup> étage, surface habitable environ 70 m<sup>2</sup> comprenant un garage en sous-sol.

Monsieur le Maire souhaite qu'il soit demandé un garant et une caution d'un mois de loyer pour ce nouveau bail.

Après délibération, le conseil municipal :

- Fixe le loyer initial pour la location du logement communal 14 rue des Ecoles à 550 euros par mois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

Vote pour 14.

**DELIBERATION POUR VALIDER LE REMPLACEMENT DE LANTERNES EN LED.  
(Délibération n°2023-09-09/06)**

Monsieur le Maire évoque que le budget 2023 permet de réaliser le remplacement de lanternes en LED dans les dernières rues qui sont encore au sodium. Cela concerne les rues de l'Eglise, du Marais, Neuve, Désiré Eve. La commune sera ainsi intégralement équipée d'éclairage LED et nous poursuivons nos efforts pour la consommation d'énergie.

Le coût total des travaux par le Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise est de 73 000 euros, mais le reste à charge pour la commune s'élève à 22 840 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord pour payer les travaux en investissement.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande.

Vote pour 14.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Tirage au sort des jurés d'assises** : effectué sur la liste électorale par Mesdames JADAS et HIEGEL :

Page 114, ligne 1 : Madame TRICART Marie-Thérèse épouse DUTHOIT

Page 27, ligne 1 : Monsieur DAYDE Gérard

Page 42, ligne 9 : Madame FERREIRA Nathalie épouse NASCIMENTO-PROENCA.

**Travaux lotissement rue de la plaine** : Monsieur MESSIO a reçu le promoteur pour la commercialisation. Le début des travaux est prévu à l'automne 2023.

**Feu de paille** : Une meule a brûlé la semaine dernière dans la nuit de jeudi à vendredi. M. MESSIO s'est rendu sur place. Un plaignant s'est manifesté, mais il n'a pas voulu être accompagné à l'hôpital. L'odeur était dérangeante, mais la toxicité évaluée par la brigade spécialisée de la préfecture, n'a rien relevé de dangereux pour la santé. Un relogement a été proposée par la commune, mais qui a finalement été refusé par le plaignant.

**Lâcher de ballons** : Prévu demain. En raison de la médiatisation faite par une association militante pour l'environnement, nous maintenons l'activité, mais elle sera proposée différemment.

**Départ de la directrice** : Madame GUEANT Valérie quitte la direction de l'école primaire de Saint-Martin-Longueau, pour de nouvelles fonctions.

**Poste restauration scolaire** : Madame DECHILLY Fabienne prend sa retraite et une nouvelle personne va bientôt prendre le poste de ce service.

**Travaux salle polyvalente** : La salle centrale va être peinte par le service technique, au lieu de réaliser des travaux de peinture à l'école comme habituellement l'été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

|                            |                             |                            |                      |                             |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Denis<br>MESSIO            | Philippe<br>POULAIN         | Michelle<br>CHAMBRELENT    | Éric<br>BARRUET      | Elisabeth<br>BEBEN-MARQUE   |
|                            |                             | Procuration<br>à M. MESSIO |                      |                             |
| Isabelle<br>JADAS          | François<br>LAURENT         | Aude<br>DEFOSSEZ           | Catherine<br>HIEGEL  | Virginie<br>LEHMANN         |
|                            | Procuration<br>à M. BARRUET | Procuration<br>à Mme BEBEN |                      |                             |
| Teddy<br>PEZANT            | Nadège<br>ROELENS           | Médéric<br>PARROT          | Patrick<br>RODRIGUEZ | Benjamin<br>LEPORCQ         |
| Procuration<br>à Mme JADAS | Absente                     |                            |                      | Procuration<br>à M. POULAIN |